



REGLEMENT DE JEU «GRAND JEU PÂQUES 2018»

Article 1 : Société Organisatrice

La **Société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE**, S.A.S. au capital de 47 547 008 euros, inscrite au RCS de Caen sous le numéro 345 130 488 (ci-après désignée « Société organisatrice ») dont le siège social se situe ZI Route de Paris, 14120 MONDEVILLE, organise **du 28 MARS 2018 AU 1er AVRIL 2018** un jeu gratuit (ci-après le «Jeu») **valable uniquement dans les 234 magasins à enseigne Carrefour Proxi** participants à l'opération (la liste des magasins participants figure en annexe), situés en France métropolitaine (Corse comprise).

La participation au Jeu est régie par le présent règlement (ci-après « Règlement »).

Article 2 : Les Participants

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement dans son intégralité et des modalités de déroulement du Jeu.

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise) (ci-après le ou les « Participants »).

Ne peuvent pas participer au Jeu les personnes ayant participé à quelque titre que ce soit à l'organisation, la conception, la mise en œuvre, l'animation et/ou la gestion du Jeu, ainsi que les membres de leurs familles respectives vivant sous le même toit.

Tout Participant qui tenterait de participer autrement que dans les conditions ou les caractéristiques prévues dans le Règlement verra sa participation annulée par la Société organisatrice.

Article 3 : Modalités de participation et désignation des gagnants

Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des conditions énoncées par le présent Règlement. Seront notamment exclu ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs du Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats.

Comme toute loterie commerciale, ce Jeu est régi par le hasard et chaque Participant doit respecter son esprit et son Règlement.

1. Modalités de participation.

Pour participer et tenter de remporter l'un des lots mis en jeu, il suffit de :

- a. récupérer le bulletin de participation présent sur le prospectus intitulé «A Pâques, mon Proxi m'en met plein les yeux ! » valable du 28 mars au 1^{er} avril 2018 distribué dans les boîtes aux lettres ou de venir retirer un bulletin de participation en magasin ;
- b. remplir le bulletin en indiquant ses nom, prénom, numéro de téléphone, adresse électronique et adresse postale complète ;
- c. déposer le bulletin dans l'urne prévue à cet effet située à l'intérieur de chaque magasin participant à l'opération avant le 31 mars ou le 1^{er} avril (pour les magasins ouverts le dimanche).

Également le Participant a la possibilité de jouer en remplissant ses coordonnées (nom, prénom et adresse) sur papier libre qu'il remplira et qu'il déposera dans les urnes prévues à cet effet selon les modalités décrites ci-dessus.

L'ensemble des champs du bulletin de participation sont obligatoires.

Aucune participation par courriel, téléphone ou voie postale ne sera prise en compte.

La participation est limitée à un bulletin par personne (même nom, même prénom et adresse postale).

Les bulletins de participation ne seront pas pris en compte s'ils sont modifiés, déchirés, raturés, illisibles, incomplets, contrefaits ou altérés de quelques façons que ce soit ou s'ils ont été obtenus autrement que conformément au présent Règlement.

Pour la participation au Jeu, il appartient au Participant de bien s'assurer que ses civilité, nom, prénom, adresse postale sont renseignés correctement. Dans le cas contraire, le gain éventuel ne pourra pas être attribué. Il est notamment indiqué qu'aucune réclamation ne pourra être acceptée si le Participant a indiqué une civilité, un nom, prénom, adresse postale fausse ou invalide, ou si le Participant est empêché pour une quelconque raison de lire son courrier postal.

Les Participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, et leur domicile par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux bulletins des gagnants potentiels.

Toute inscription avec des coordonnées inexactes ou incomplètes ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation au Jeu. La même sanction s'appliquera en cas de participations multiples par une personne. Les Participants qui tenteraient de participer par des moyens tels que l'utilisation d'informations, d'adresses postales autres que celles correspondantes à leur identité et adresse et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les Participants en cours de Jeu seraient automatiquement éliminés.

La Société organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment dans le cadre ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs.

Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du Jeu (méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard par exemple...), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un Participant entraînera la nullité de tous ses bulletins de participation.

2. Désignation des gagnants

Il y a au total deux cent trente quatre (234) gagnants. Il y a un (1) gagnant par magasin participant. A l'issue de participation, la Société organisatrice réalisera un tirage au sort.

Le tirage au sort aura lieu **le samedi 31 mars 2018 ou le dimanche 01 avril 2018** (pour les magasins ouverts le dimanche) et sera réalisé par un responsable de chaque magasin.

Les gagnants seront déterminés parmi l'ensemble de tous les bulletins de participation valides se trouvant dans l'urne dudit magasin.

Dans le cas où le bulletin serait considéré comme nul, il sera immédiatement procédé à un autre tirage au sort et ainsi de suite jusqu'à la désignation du bulletin gagnant.

La liste des gagnants sera communiquée à l'accueil du magasin à compter du 2 avril 2018.

Les gagnants seront contactés soit par téléphone, soit par lettre postale par la Société organisatrice pour indiquer les modalités de remise des lots.

Article 4 : Dotations et remise des lots

1. Les dotations.

Il y a au total deux cent trente quatre (234) lots à remporter Chaque gagnant remportera :

- Une (1) centrifugeuse MOULINEX réf. JU350B39 d'une valeur unitaire de 39.90 € TTC.

Les gagnants devront se conformer au Règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du Règlement, leur lot ne leur serait pas attribué et resterait propriété de la Société organisatrice.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, la Société organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment à la dotation proposée une autre dotation d'une valeur équivalente.

Les dotations ne pourront en aucun cas être reprises ou échangées contre leurs valeurs en espèce ou contre toutes autres dotations, ni transmises à des tiers sur la demande des gagnants. Aucun remboursement quel qu'il soit ne sera consenti. Les dotations étant nominatives, le Participant ne pourra pas céder sa dotation à un tiers.

La Société Organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, à l'une des dotations proposées, une dotation d'une valeur équivalente ou supérieure, si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

2. Remise des lots.

Les dotations offertes sont strictement nominatives et ne peuvent donc pas être cédées à une autre personne. Le gagnant se verra remettre son lot dans le magasin auquel il a participé. Dès qu'il sera contacté et informé avoir remporté le lot, le gagnant dispose d'un délai de 1 mois pour récupérer son lot.

Aucun lot ne fera l'objet d'échange ou de remboursement. Le gagnant ne pourra pas demander de compensation à la Société organisatrice.

Tous les lots qui seraient retournés à la Société organisatrice du Jeu par la poste ou le prestataire en charge du transport, comme colis non remis pour quelque raison que ce soit (notamment colis refusé, n'habite plus à l'adresse indiquée) sera considéré comme abandonné par le(s) gagnant(s).

Lorsque le gagnant récupérera son lot, il devra être majeur et muni d'une pièce d'identité valide. Si le gagnant est dans l'impossibilité de récupérer le lot, il devra l'indiquer le plus rapidement possible à la Société organisatrice ou au responsable du tirage au sort de son magasin afin de trouver la solution la plus adaptée pour la remise.

Tout lot non réclamé avant le 30 avril 2018 sera considéré comme abandonné par le Participant et restera propriété de la Société organisatrice.

Toute réclamation portant sur des lots devra être accompagnée du courriel de confirmation stipulant la dotation remportée par le Participant. Cette demande devra être adressée par courriel à l'adresse suivante : **portail@serviceclients-carrefour.com**

Le Participant devra préciser également les éléments suivants :

- ses coordonnées (civilité, nom, prénom, adresse postale)
- l'objet de sa réclamation.

Toute réclamation devra être adressée avant le 1er juillet 2018. Passé ce délai, les réclamations ne seront pas traitées et les lots non attribués seront considérés comme restant propriété de la Société Organisatrice.

Article 5 : Limite de responsabilité

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être encourue, pour une raison dont l'origine serait extérieure à son action (ex : retard ou perte des courriers du fait de la Poste ou de ses prestataires). Sa responsabilité ne pourra également pas être engagée si la Société organisatrice décide d'annuler, d'écourter, de proroger, de reporter le Jeu ou d'en modifier les conditions.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'envoi d'une dotation, à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. La Société organisatrice n'effectuera aucune recherche complémentaire si le gagnant reste indisponible et/ou injoignable.

Dès réception, la remise des lots aux gagnants sera considérée comme ayant été effectuée et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité du lot. Autrement dit, la Société organisatrice, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, au Règlement peuvent éventuellement être publiées pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des avenants au présent Règlement et seront déposés chez l'huissier en charge du Jeu.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, la Société organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 6 : Exploitation de l'image des gagnants

La Société organisatrice pourra solliciter l'autorisation écrite des gagnants afin d'utiliser gracieusement, à titre publicitaire autour du jeu, leurs nom, prénom, adresse et photographie, ainsi que leur voix dans le respect de la Loi « Informatique et Libertés » du 06/01/78, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Article 7 : Droit de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu sont strictement interdits. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

Article 8 : Informatique et Libertés

Pour participer au jeu, les participants doivent obligatoirement fournir certaines informations personnelles les concernant (Civilité, Nom, Prénom, adresse postale). Ces informations seront enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique déclaré à la CNIL. Le traitement de ces données est nécessaire à la prise en compte de cette participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution des dotations.

Ces données sont destinées à la Société Organisatrice qui se réserve le droit de les faire traiter par un sous-traitant ou partenaire répondant aux exigences légales relatives aux données personnelles, notamment quant à leur localisation et sécurité.

Les données personnelles ne pourront être transmises à des tiers pour des finalités commerciales qu'avec l'accord exprès du participant.

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, toute personne remplissant une demande de participation bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression portant sur les données personnelles collectées par la Société organisatrice.

Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant la Société Organisatrice à l'adresse suivante : «**Grand Jeu Pâques 2018**» - **Direction Carrefour Proximité France - 93 Avenue de Paris - CS 15105 - 91342 Massy Cedex**, en indiquant son nom, prénom, e-mail et adresse.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du participant ainsi que l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

Le participant peut également s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Article 9 : Acceptation du règlement

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent Règlement.

Le présent Règlement est déposé **chez la SELAS DI FAZIO – DECOTTE – DEROO - DELARUE**, Huissiers de Justice associés, **Alexis MAS**, Huissier de Justice salarié à MORNANT 69440, 13 Rue Guillaumond.

Suivant procès-verbal de dépôt de règlement de jeu du **01 MARS 2018** qui se trouve annexé à l'Original du Procès-Verbal concernant la Minute de l'Etude.

Il peut être consulté dans tous les magasins participants au Jeu, en ligne et imprimé à tout moment à sur le site www.huissier-lyon-mornant.fr, ou adressé gratuitement à toute personne qui en ferait la demande sous pli suffisamment affranchi (joindre ses coordonnées) en écrivant dans un délai ne pouvant excéder quinze (15) jours calendaires à compter de la fin de l'opération (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse : «**Grand Jeu Pâques 2018**» - **Direction Carrefour Proximité France - 93 Avenue de Paris - CS 15105 - 91342 Massy Cedex**

Article 10 : Loi applicable et attribution de compétence

La Loi applicable du présent règlement est la loi française.

Pour être prise en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu devront être formulées par écrit à l'adresse suivante : «**Grand Jeu Pâques 2018**» - **Direction Carrefour Proximité France - 93 Avenue de Paris - CS 15105 - 91342 Massy Cedex**

Tout différend né à l'occasion du Jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le tribunal compétent sera celui du domicile du défendeur, sauf dispositions légales contraires.

ANNEXE I - "GRAND JEU PÂQUES 2018 - LISTE DES MAGASINS PARTICIPANTS

ADRESSE	CP	VILLE	TEL
827, Rue Claire Fontaine	01150	SAINT VULBAS	04 74 46 53 50
7 Route de Franche Comte	01250	CHAVANNES/SURAN	04 74 51 72 46
lieu dit le village	01260	HOTONNES	09 67 39 36 83
Place de l'Eglise	01290	GRIEGES	03 85 31 78 99
1230 grande route	01570	MANZIAT	03 85 30 02 03
Grande rue	01851	MARBOZ	04 74 51 01 53
38 rue Pierre Plocque	02470	NEUILLY ST FRONT	03 23 71 00 60
85 Bis rue André Brulé	02520	FLAVY LE MARTEL	03 23 52 20 07
47 B rue Charles de Gaulle	02630	WASSIGNY	03 23 63 72 57
6 rue de Fère	02850	JAULGONNE	03 60 38 13 76
5 PLACE DE L'EGLISE	03190	LOUROUX HODEMENT	06 40 40 16 67
51 Rue du Vernet	03200	VICHY	04 70 97 50 44
11 bd St Exupery	03400	YZEURE	04 70 44 40 00
rue du Soubeyran	04100	MANOSQUE	04 92 72 06 27
rue principale	04120	LA PALUD SUR VERDON	04 92 77 38 07
6 place Ricaude	04180	VILLENEUVE	09 60 47 99 11
le bourg	04270	BRAS DASSE	04 92 35 47 97
Le village	04270	ESTOUBLON	04 92 34 49 60
Quartier la Bourgade	04370	COLMARS LES ALPES	04 92 83 52 69
avenue de MARSEILLE	05110	LA SAULCE	04 92 54 90 68
Avenue du Commerce	05160	SAVINES LE LAC	04 92 44 27 26
154 ROUTE DE GAP	05400	LA ROCHE DES ARNAUDS	09 67 17 41 04
27 avenue de Saint Roman	06240	BEAUSOLEIL	09 50 79 28 08
RD 6085 - 6040 route Napoleon	06460	ESCRAGNOLLES	06 20 98 30 65
Place de Provence	06470	GUILLAUMES	04 93 05 50 02
72 place honoré Vial	06500	GORBIO	04 93 17 40 23
29 av. Cermuschi	06500	MENTON	06 75 90 96 61
50 route Jean Natal	06510	CARROS	04 93 73 62 86
112 chemin du moulin	06670	CASTAGNIERS	09 83 38 44 13
30 rue Henri Funel	06750	CAILLE	04 93 42 41 14
VILLAUTE	06750	SERANON	04 93 60 36 89
Ctre commercial Bel air 5 rue Ferdinand Jenvier	07100	ANNONAY	04 75 67 55 81
211, quai Jules Roches	07340	SERRIERES	04 75 34 15 99
le village	07340	TALENCIEUX	04 75 34 38 82
Place du Breuil	07510	ST CIRGUES/MONT	04 75 38 95 65
32 Rue Gonet Boivin	10100	ROMILLY SUR SEINE	03 25 24 23 98
2 AVENUE DE VIDAILLAN	11120	MOUSSAN	04 68 93 43 21
13 rue andré Poggioli	13006	MARSEILLE poggioli	04 84 33 94 18
4 Square Michelet	13009	MARSEILLE michelet	04 91 77 13 91
18 bd santa cruz	13014	MARSEILLE santa cruz	04 91 98 02 15
116 AVENUE DE LA ROSE	13014	MARSEILLE LA ROSE	04 91 98 02 15

Boulevard Emile Zola	13100	AIX EN PROVENCE zola	04 42 63 15 50
18 rue du général Leclerc	14370	ARGENCES	02 31 23 61 43
ctre ccial de Belbex 1 rue Jacques Prevert	15000	AURILLAC	04 71 64 97 13
44 grande Rue Abbé de Pradt	15160	ALLANCHE	04 71 20 42 41
3 lotiss du Puy st laurent	15220	ST MAMET LA SALVETAT	04 71 49 28 27
avenue de l'égalité	15600	BOISSET	04 71 64 03 25
12, rue Pierre Juglar	18410	BLANCAFORT	07 61 71 05 91
1 bis bd du roi Jerome	20000	AJACCIO	04 95 21 45 99
route d'ALATA lieu dit les 7 ponts	20090	AJACCIO	04 95 72 12 90
place Sampiero	20119	BASTELICA	04 95 28 74 09
Route Nationale	20140	PETRETO BICCHISANO	04 95 24 30 72
146 rue principale	20146	SOTTA	04 95 51 20 07
centre village	20224	CALACUCCIA	04 95 48 06 49
le bourg	20237	LA PORTA	07 95 39 20 13
7 rue cesar campinchi	20600	BASTIA	04 95 30 48 58
55 bd Grazziani	20600	BASTIA	04 95 31 43 28
CC FICABRUNA	20620	BIGUGLIA	
Rue de l'Eglise	21450	BAIGNEUX LES JUIFS	03 80 96 53 53
20 Grande Rue	21700	MEUILLEY	03 80 53 75 48
LE BOURG	24800	SAINT PIERRE DE COLE	05 53 62 31 25
68-70 Rue Buffardel	26150	DIE	04 75 21 70 57
226 AVENUE LEON LAURENT	26190	ST NAZAIRE EN ROYANS	04 75 02 78 25
Proxi Service	26310	RECOUBEAU JANSAC	04 75 21 30 85
RD 93	26340	VERCHENY	04 75 21 70 10
place Carrolvolis	26450	CHAROLS	04 75 46 08 03
Proxi Service	26740	MONTBOUCHER SUR JABRON	04 75 52 03 07
101 cours de l'apparent	26790	ROCHEGUDE	09 67 37 58 57
2 route de Pont Audemer	27260	EPAIGNES	02 32 42 01 31
10, rue de la porte Guillaume	28000	CHARTRES	06 30 50 16 22
16 RUE JEAN MOULIN	28330	AUTHON DU PERCHE	06 82 33 83 23
Place de la Libération	30129	REDESSAN	04 66 20 63 50
4 B rue du Baucaire	30300	JONQUIERES	04 66 01 68 81
6 grande rue	30450	GENOLHAC	09 81 08 87 05
12 avenue du Portalet	30500	ST AMBROIX	04 66 24 30 88
3 rue du Broussous	30530	LA VERNAREDE	04 66 43 24 07
STE TERRE	33350	CASTILLON BATAILLE	05 57 47 13 60
14 rue de verdun	34000	MONTPELLIER verdun	09 59 45 29 31
Rue de Montasinos	34090	MONTPELLIER montasinos	04 67 72 18 53
1er TER avenue de la gare	34120	LEZIGNAN LA CEBE	04 67 77 04 12
19 grande rue	34120	TOURBES	04 67 98 81 99
resid. L'Atrium av. des Comtes de Melgueil	34280	CARNON	04 67 50 71 89
place de la mairie	34380	ST MARTIN DE LONDRES	04 67 55 09 48
centre commercial la Redoute bd tour du Guet	34420	PORTIRAGNES	04 67 32 46 32
2 Allée du commerce grands champs	36000	CHATEAUROUX	06 66 86 42 21
Centre Commercial Brassioux	36130	DEOLS	06 50 65 51 54

18, ROUTE DE CHATEAUROUX	36290	MEZIERES EN BRENNE	07 86 23 86 27
16 RUE DE L'EGLISE	37140	CHOUZE SUR LOIRE	02 47 95 09 85
5 rue Palluel	38120	LE FONTANIL CORNILLON	04 76 17 21 93
3 rue du Dauphiné	38150	CHANAS	04 74 20 53 25
19 Rue des Tisserands	38440	CHATONNAY	04 74 58 38 26
Rue du Centre	38440	ARTAS	04 74 58 72 37
3 PLACE SEBASTIEN BOYRIVENT	38460	TREPT	04 74 88 37 75
place Jean Vinay	38470	L'ALBENC	04 76 64 74 36
1 rue Monnet	38550	SABLONS	04 74 57 18 80
136 grande rue	38650	MONESTIER DE CLERMONT	04 76 34 99 35
49 rue du vallon de Lamartine	38730	VIRIEU	04 74 88 29 43
1367 Avenue du Dauphiné	38790	CHARANTONNAY	04 74 31 74 92
Route de Ions	39320	GIGNY SUR SURAN	03 84 85 46 83
1 BIS RUE DU PONT	41160	FRETEVAL	06 25 32 07 89
2/4 Rue LEROY	41170	MONDOUBLEAU	06 58 56 10 23
Place de l'église	42440	SAINT JULIEN LA VETRE	04 77 97 80 49
Le bourg	42520	ST APOLLINARD	04 74 87 42 88
1 place de Flandre	42590	NEULISE	04 77 64 69 96
Grande Rue	42640	SAINT GERMAIN LESPINASSE	04 77 66 34 69
Place Maréchal Foch	42660	ST GENEST MALIFAUZ	04 77 51 24 54
Rue du Commerce	42670	BELMONT DE LA LOIRE	04 77 63 67 31
Route de Marcigny	42720	POUILLY SOUS CHARLIEU	04 77 60 73 54
16 RUE DES ECOLES	42750	SAINT DENIS DE CABANNE	04 77 78 29 74
Rue de la République	42840	MONTAGNY	04 77 66 11 44
136, place de l'église	43200	ST MAURICE DE LIGNON	04 71 56 40 91
Route du Puy	43370	SOLIGNAC/LOIRE	04 71 03 67 59
lot Fondneuve place de l'europe	43700	ST GERMAIN LAPRADE	04 71 03 50 69
1 place de l'Herbergement	44270	PAULX	02 40 26 08 11
4 place notre Dame du Chatelier	44310	ST LUMINE DE COUTAIS	02 40 02 92 47
6 boulevard St Laurent	44390	PETIT MARS	02 40 72 70 35
9, Avenue du Château	44390	SAFFRE	02 40 77 27 29
2, Rue Ste Barbe	44520	ISSE	02 40 55 13 03
2, Rue St Méen	44850	LE CELLIER	02 40 25 41 91
1 PLACE DE LA VERRERIE	46000	CAHORS	05 65 35 28 77
RUE PORTE DU MAS	47170	SOS	05 53 65 61 55
place des Perreyeures	49400	CHACE	02 41 52 42 11
place de la mairie	49460	FENEU	02 41 32 06 98
21 bis, rue Jean de Blois	49640	DAUMERAY	02 41 32 54 77
311, rue du 8 Mai 1945	50110	TOURLAVILLE	06 32 43 03 98
1, rue des Juifs	50210	CERISY LA SALLE	02 33 46 81 32
32, rue Louis Dupont	51480	CUMIERES	03 26 55 29 41
Rue Saint Médard	51490	PONTFAVERGER-MORONVILLIERS	03 26 02 06 60
22 Bis rue Foch	51500	SOMMEPY TAHURE	03 26 22 10 39
36 rue Maréchal Leclerc	52120	BRICON	03 10 20 14 61
7 ave de Bretagne	53220	PONTMAIN	02 43 13 17 22

4 route d'Angers	53290	ST DENIS D'ANJOU	02 43 70 62 43
32, rue Nationale	53350	BALLOTS	02 43 06 52 15
18-20 rue d'Ernée	53500	ST PIERRE DES LANDES	02 43 13 16 67
42 A rue du Maine	53540	CUILLE	02 43 06 51 51
2, rue du Four	55170	ANCERVILLE	09 67 60 30 37
22 rue du Général de Gaulle	55500	LIGNY EN BARROIS	06 82 82 59 03
1 Rue de la Tuilerie	58400	CHAULGNES	09 86 49 67 25
10, Avenue de Bordeaux	59155	FACHES THUMESNIL	03 20 00 89 05
26/28 rue des Frères Roucheau	59164	MARPENT	03 27 64 35 23
3 route de St Omer	59173	RENESECURE	03 28 43 79 01
Rue Bertheloot	59220	DENAIN	06 26 40 71 88
48 rue du Bourg	59249	AUBERS	03 20 50 26 13
54 rue Nationale	59270	METEREN	09 70 91 51 27
209 rue Achille Andris	59490	SOMAIN	03 27 86 44 17
213 Place du Général de Gaulle	59850	NIEPPE	06 09 85 82 95
36 rue de la Censé	60170	TRACY LE MONT	09 81 19 29 39
7 rue du Docteur Petit	61220	BRIOUZE	02 33 64 21 41
rue Maréchal Delattre de Tassigny	62100	CALAIS	03 21 34 21 60
29 rue de rietz	62136	LA COUTURE	03 21 25 82 44
296 rue du Chemin Vert	62200	BOULOGNE SUR MER	03 21 80 48 66
80 Route de la Colonne	62200	BOULOGNE SUR MER	03 21 10 71 03
Rue Carnot	62950	NOYELLES GODAULT	03 21 75 47 86
le bourg	63120	VOLLORE VILLE	09 67 15 02 16
Alimentation	63380	VILLOSANGES	04 73 79 92 38
Place du foirail	63570	LAMONTGIE	04 73 71 07 43
Alimentation	63580	VERNET LA VARENNE	04 73 71 31 75
5, rue de la Gare	67130	WISCHES	03 88 97 44 86
3 rue de la commanderie	67140	ANDLAU	03 88 74 90 89
93 rue du Gal De Gaulle	67190	DINSHEIM SUR BRUCHE	03 88 50 15 69
4A route de Schirmeck	67190	GRENDLBRUCH	03 88 97 40 96
2 rue de la Liberté	67190	STILL	03 88 50 09 33
99, rue Principale	67530	OTTROTT	09 67 42 85 43
25 Rue Principale	67700	WALDOLWISHEIM	03 88 70 20 83
6, Place de la Mairie	68380	METZERAL	03 89 21 68 51
10, rue Jeanne d'Arc	68720	ZILLISHEIM	03 89 06 10 40
28, rue de la 1ère Armée	68790	MORSCHWILLER LE BAS	03 89 31 44 27
46 Grand Rue	68890	REGUISHEIM	03 89 82 63 71
12, Rue Duhamel	69002	LYON DUHAMEL	04 78 42 96 55
28 rue Vaubecour	69002	LYON VAUBECOUR	04 78 37 21 91
1 rue Doyenné	69005	LYON DOYENNE	04 78 37 24 85
91 rue duguesclin	69006	LYON DUGUESCLIN 91	09 80 54 23 61
3 rue de Verdun	69280	SAINTE CONSORCE	09 83 99 89 38
Centre commercial de Ternay	69360	TERNAY	04 72 24 70 74
54 Place de la Bascule	69440	TALUYERS	04 78 48 20 78
3 RUE DU PROGRES	69500	BRON	04 82 31 13 23

26 grande rue	69510	YZERON	04 78 81 01 03
11 Place du Marché	69690	BESSENAV	04 74 70 98 62
2 GRANDE RUE	69690	BRUSSIEU	04 78 43 08 57
Le Bourg	69790	PROPIERES	04 74 03 63 44
le bourg	69790	SAINT IGNY DE VERS	04 74 03 58 31
place de l'église	69860	MONSOLS	04 74 04 75 97
1 PLACE DE LA GARRE	71160	SAINT AGNAN	03 85 53 82 27
Place du Chp foire	71220	SAINT BONNET JOUX	03 85 24 71 55
Place de la Gare	71290	SIMANDRE	03 85 40 26 83
1130 Route du bourg	71500	BRANGES	03 85 75 09 03
11 Place du Champs foire	71760	ISSY-L'EVEQUE	03 85 24 92 59
1 place du Château	72150	LE GRAND LUCE	02 43 84 76 96
4 Place des 3 Puits	72250	PARIGNE L EVEQUE	02 43 18 99 09
2 bis grande rue	72560	CHANGE	02 43 16 83 67
Place Saint Roch	73110	ARVILLARD	04 79 65 35 88
imm de l'Outhéran de couz	73160	ST THIBAUD DE COUZ	09 64 41 61 10
route de la remise	73210	MACOT LA PLAGNE	04 79 09 73 87
lieu dit LA GARE	73610	LEPIN LE LAC	09 82 20 90 08
9 avenue du Mont Blanc	74954	SCIONZIER	04 50 53 47 05
3 RUE CHEF DE VILLE	77730	SAACY SUR MARNE	01 60 23 66 72
50, Rue du Docteur Vaillant	78210	SAINT CYR ECOLE	07 61 09 04 51
101 BIS AVENUE DE PARIS	79260	LA CRECHE	05 49 25 52 45
LE BOURG	79400	SAINT GEORGES DE NOISNE	05 49 95 41 14
39 rue de la république	80490	HALLENCOURT	03 22 28 60 02
47 rue Gaston Morin	80620	DOMART EN PONTHEIU	03 22 54 02 11
23 rue du 8 mai	80690	AILLY LE HAUT CLOCHER	03 22 27 10 78
23 rue Sainneville	80710	QUEVAUVILLERS	03 22 90 80 01
95 ch de la Ripelle	83200	LE REVEST LES EAUX	04 94 28 18 92
98 av. léon blum	83300	DRAGUIGNAN	06 14 64 43 58
1 route de la bourgade	83490	LE MUY	04 94 17 58 40
37 rue grande André Cabasse	83520	ROQUEBRUNE/ARGENS	04 94 45 33 03
1318 bd de la 36e division infanterie du texas RN 98 Le Dramont	83530	LE DRAMONT AGAY	04 94 82 05 93
Quartier Saint Pierre	83560	ST JULIEN LE MONTAGNIER	04 94 80 03 05
14 rue Mal Foch	83570	CARCES	04 94 04 54 49
176 av du Mal Gallieni	83600	FREJUS	09 67 03 43 61
29 route Nationale	83680	LA GARDE FREINET	04 94 43 69 20
6 avenue du Général de Gaulle	83780	FLAYOSC	09 67 16 41 13
1 Place Clémenceau	83830	CALLAS	04 94 76 76 76
Route Nationale	83840	COMPS	04 94 85 68 61
17 bd andré Bouis	83920	LA MOTTE	04 94 84 11 17
1040 route des princes d'ORANGE	84110	ROAIX	04 90 28 09 26
115 le cours	84570	MALLEMORT DU COMTAT	04 90 60 06 12
50, rue du Général de Gaulle	85160	ST JEAN DE MONTS	02 51 26 92 24
C. Cial Moulins Liots	85200	FONTENAY LE COMTE	02 51 69 37 40

5, rue G. Clemenceau	85310	NESMY	02 51 07 62 96
4 rue de l'an VI	85450	CHAILLE LES MARAIS	02 51 56 76 38
21 rue du Gal Leclerc	85460	L'AIGUILLON S/MER	02 51 27 19 40
57 grande rue	85570	L'HERMENAULT	02 51 87 77 62
7, place Verdon	85660	ST PHILBERT DE BOUAINE	02 51 41 92 49
27 ave des Monts	85700	ST MESMIN	02 51 91 97 39
77 A rue du centre	85800	LE FENOILLER	02 51 93 75 79
30 AVENUE VICTOR HUGO	86530	NAINTRE	05 49 90 06 91
168 Rue Saint Lambert	88170	VICHEREY	03 29 94 23 05
245 CD 44 Le Centre	88220	URIMENIL	03 29 30 84 81
1 rue de l'Hôtel de Ville	88260	DARNEY	03 29 09 43 08
2 Place de l'Abbaye	88480	ETIVAL	09 62 19 42 23
C C LES MEILLOTES	91450	SOISY SUR SEINE	06 32 20 48 13
35 Place d'Armes	95420	MAGNY EN VEXIN	06 38 15 35 78